



L'éco-label européen pour les services d'hébergement touristique



Décision de la Commission 2003/287/CE du 14 avril 2003.

J.O. n° L 102 du 24 avril 2003.

Critères valides jusqu'au 30 avril 2008 (prolongation possible jusqu'au 30 avril 2008).

Comprend la fourniture payante d'un hébergement pour la nuit dans des chambres dûment équipées, en tant que service principal offert aux touristes, voyageurs et pensionnaires.

Plus que n'importe quelle autre forme de développement, le tourisme nécessite un environnement préservé de toute nuisance. Le secteur touristique représente 5% du P.N.B. de l'Union européenne et compte plus d'un demi million de logements touristiques. Des refuges de montagne aux grandes chaînes d'hôtels, ces logements touristiques sont très variés, mais à la fois les professionnels du tourisme et les touristes eux-mêmes sont de plus en plus sensibles aux impacts négatifs potentiels qu'ils peuvent avoir sur leur environnement.

Souvent situés dans des endroits agréables mais fragiles, les services d'hébergement touristique exercent certaines contraintes sur les ressources locales en eau et en énergie,

et peuvent perturber gravement la biodiversité à travers une mauvaise gestion des déchets.

Des réglementations toujours plus nombreuses, la sensibilisation grandissante à la problématique de l'environnement, le besoin des professionnels de différencier leurs produits de la concurrence, tout cela joue en faveur de l'éco-label européen pour les services d'hébergement touristique.

L'éco-label européen, qui est le seul signe de qualité environnementale certifié par un organisme indépendant et valable à l'échelle de l'Europe, constitue une opportunité unique de répondre aux attentes de vos clients.

Apposer l'éco-label européen sur vos produits signifie qu'ils possèdent les atouts suivants:

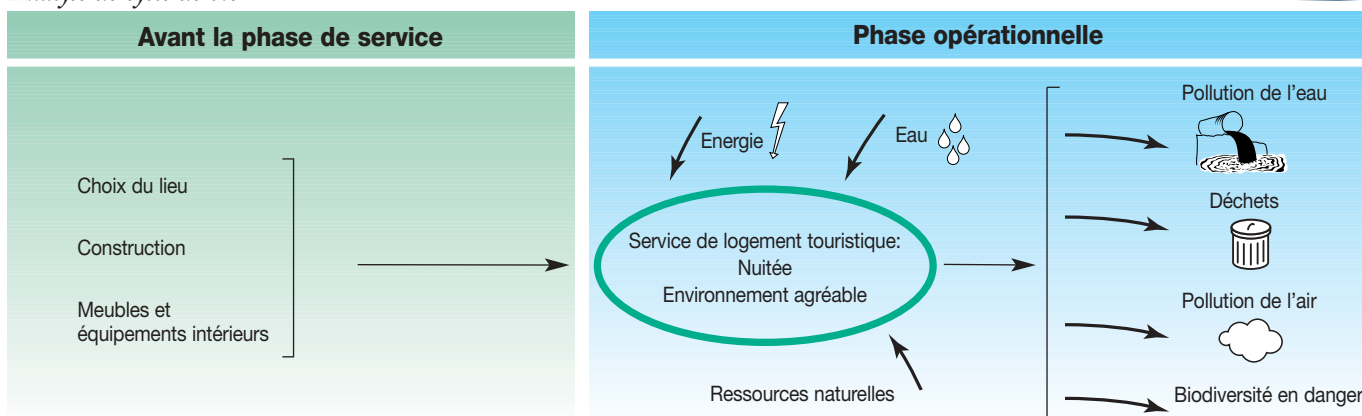
- Limite la consommation d'énergie
- Limite la consommation d'eau
- Réduit la production de déchets
- Favorise l'utilisation de ressources renouvelables et de substances moins dangereuses pour l'environnement
- Encourage l'éducation et la communication en matière d'environnement

**DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE...
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT L'ÉCO-LABEL EUROPÉEN**

Pour recevoir l'éco-label européen, les services d'hébergement touristique doivent répondre aux critères écologiques suivants



Analyse de cycle de vie



CRITÈRES ÉCOLOGIQUES

Economies d'énergie

- 22% d'électricité de sources d'énergie renouvelables.
- Pas d'huiles lourdes avec une teneur en soufre > 0.2% et pas de charbon comme source d'énergie.
- Rendement des chaudières > 90% mesuré conformément à la Directive 92/42/CEE.
- Climatisation avec une efficacité énergétique de classe B conformément à la Directive 2002/31/CE.
- Isolation thermique et acoustique des fenêtres.
- Sauna muni d'une minuterie.

Economies d'eau

- Débit des robinets et des douches < 12 L/minute.
- Pas plus de 5 chasses d'eau fonctionnant en même temps.
- Draps et serviettes changés à la demande, ou une à deux fois par semaine (selon catégorie d'hébergement).
- Arrosage du jardin après le coucher du soleil ou avant midi.
- Les eaux résiduaires seront traitées.
- Les programmes locaux de traitement des eaux résiduaires et de protection des eaux seront suivis.
- Les quantités de détergents utilisées seront limitées.

Gestion

- Zone non-fumeur dans les parties communes.
- Bonne maintenance générale des équipements.
- Déclaration simple de politique environnementale et programme d'action précis.
- Formation du personnel à l'application des mesures environnementales.
- Information visible et active aux hôtes sur la politique environnementale, ses objectifs et ses actions.
- Collecte et suivi de données (consommation d'eau et d'énergie, utilisation de produits chimiques et production de déchets).

Réduction des déchets

- Faciliter le tri des déchets pour les clients.
- Tri des déchets dangereux (définis en accord avec la Décision 2000/532/CE) par le personnel.
- Déchets triés, séparés et transportés jusqu'au site approprié (si applicable).
- Pas d'utilisation de produits jetables (savon, shampoing en doses, gobelets, vaisselle en plastique ou papier...)

Information aux clients

- Eteindre la climatisation quand la fenêtre est ouverte.
- Eteindre la lumière en quittant la chambre.
- Instruction sur les économies d'eau dans la salle de bain.
- Utiliser la poubelle pour les déchets solides dans les toilettes.
- Informer le personnel s'il y a des fuites d'eau.
- Information sur le transport public local.

Le texte suivant devra figurer sur l'éco-label:

- Mesures prises pour économiser l'énergie et l'eau.
- Mesures prises pour réduire le volume de déchets.
- Mesures générales d'amélioration de l'environnement.

CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les 37 critères obligatoires décrits ci-dessus doivent être remplis s'ils sont applicables. Une autre série de 47 critères optionnels ont été définis avec un système de points. Il faut obtenir un score minimum de 16,5 points en critères optionnels sur un total possible de 77 points.



Cette fiche de synthèse a pour but de fournir une information d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir l'éco-label, veuillez consulter le site Internet suivant:

<http://europa.eu.int/ecolabel>



Commission européenne